

ÉPREUVE FACULTATIVE PONCTUELLE ARTISTIQUE DANSE

BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE



Ce livret est présenté afin que le candidat connaisse les contenus et les attentes de l'épreuve avant de s'inscrire. Il a également pour objectif de le guider dans le choix d'options facultatives entre l'EPS-danse et l'ART-danse.

SOMMAIRE

- ❖ Présentation générale de l'épreuve page 3
- ❖ Description de l'épreuve page 4
Contraintes et évaluations des différentes parties de l'épreuve
(composition, improvisation, entretien oral) page 5 et 6
- ❖ Modalités d'organisation de l'épreuve page 7
- ❖ Fiche synthétique de présentation de la chorégraphie page 8
- ❖ Tableau comparatif des modalités entre :
Epreuve Facultative Danse EPS/Epreuve facultative Art Danse
page 9

Présentation générale de l'épreuve

Textes officiels en vigueur :

La note de service n° 2012-038 du 6-3-2012 précise les modalités et objectifs de l'épreuve.

Modalités de l'épreuve

L'épreuve est organisée en deux parties enchaînées. La première partie, une composition chorégraphique et une improvisation, précède un entretien sur la pratique chorégraphique du candidat puis sur la fiche synthétique présentée au jury.

Objectifs de l'épreuve

L'épreuve permet d'apprécier chez le candidat :

- la maîtrise d'un ensemble de repères relatifs à l'histoire, aux œuvres et aux pratiques du monde de la danse ;
- la capacité à mobiliser des compétences pratiques dans le domaine de l'expression chorégraphique ;
- sa connaissance et sa pratique de la danse nourries, notamment, d'éléments empruntés à d'autres domaines de l'art et de la pensée.

Pour l'année scolaire 2017-2018 et pour la session 2018 des baccalauréats, La liste des œuvres et des thèmes inscrits au programme de terminale (enseignements de spécialité en série littéraire, options facultatives toutes séries) est précisée dans la note de service n° 2016-184 du 28-11-2016.

Référence : arrêté du 21-7-2010 (J.O. du 28-8-2010, B.O. spécial n° 9 du 30-9-2010)

Les coefficients sont :

Si l'option est choisie en vœux N°1 : Coefficient 2

Si l'option est choisie en vœux N°2 : Coefficient 1

Conditions d'inscription :

Ne peuvent s'inscrire à l'épreuve facultative ART-DANSE:

- Les candidats inscrits sur une autre épreuve facultative artistique.

Remarques importantes :

- Les notes inférieures à 10 ne pénaliseront pas le candidat
- Le candidat peut s'inscrire aux deux options EPS Danse et Art danse.
- Le candidat doit connaître le contenu des deux épreuves avant de s'inscrire.

Description de l'épreuve

L'épreuve se compose de trois parties :

- **Une composition** chorégraphique de 2 à 3 minutes notée sur 7 points
Cas 1: Pour le candidat individuel (CNED) et le candidat issus des établissements hors contrat, la composition chorégraphique est uniquement un solo.
Cas 2: Pour le candidat scolarisé, il peut composer en solo ou dans une chorégraphie collective associant 2 à 3 danseurs choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée.
- **Une improvisation** individuelle de 1 à 2 minutes notée sur 6 points
- **Un entretien** de maximum 15 minutes noté sur 7 points

Conseils aux candidats pour choisir cette épreuve

- Avoir une formation spécialisée en danse en tant que chorégraphe, danseur/interprète et spectateur. Une pratique régulière est **nécessaire** ainsi qu'une fréquentation des spectacles vivants.
- L'épreuve implique une réelle préparation durant l'année et une réflexion sur sa pratique personnelle.
- Tous les styles de danse sont acceptés dans la mesure où la composition répond à un développement thématique qui doit s'expliquer et se justifier.
- Ne pas confondre avec l'épreuve facultative EPS Danse .

EPREUVE DE COMPOSITION

CONTRAINTES DE L'ÉPREUVE	<p>Temps d'échauffement : 30 minutes</p> <p>Durée de la prestation : 2 à 3 minutes Un seul passage par candidat(e).</p> <p>SOLO, DUO, TRIO ou QUATUOR (les autres danseurs seront choisis parmi ses partenaires habituels de danse dans son lycée mais dans tous les cas, le candidat est évalué individuellement).</p> <p>Si le candidat a choisi d'utiliser des accessoires et / ou des décors, il devra les installer et les débarrasser rapidement.</p> <p>Montage musical au format MP3 sur une clef USB ou un lecteur type iPod avec uniquement le morceau destiné à l'épreuve.</p> <p>Dimension de la scène : 10M (de large) sur 8M (de profondeur)</p>
EVALUATION	<p>Elaborée en cours d'année, la composition interprétée témoigne des outils gestuels, syntaxiques et stylistiques acquis dans le cadre du programme de terminale et met en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation.</p> <ul style="list-style-type: none">- <i>Le danseur Chorégraphe</i>- <i>Le danseur Interprète</i>

EPREUVE D'IMPROVISATION

CONTRAINTES DE L'EPREUVE	<p>Temps de préparation après tirage au sort : 30 minutes</p> <p>Durée de la prestation : 1 à 2 minutes Un seul passage par candidat(e).</p> <p>SOLO uniquement.</p> <p>Tirage au sort du thème : Induits par le programme de terminale, les sujets proposés peuvent revêtir des formes diverses : Mots, Phrases ou Images. Musique fournie par le jury ou silence.</p> <p>Le candidat ne peut apporter un accessoire ou élément scénique, costume neutre de rigueur.</p> <p>Dimension de la scène : 10M (large) sur 8M (de profondeur)</p>
EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Traitement de la proposition</i> - <i>Maitrise des choix gestuels</i>

EPREUVE D'ENTRETIEN ORAL

CONTRAINTES DE L'EPREUVE	<p>Durée : 15 minutes.</p> <p>Jury : Enseignants d'EPS ayant des connaissances et des compétences en danse et Artistes associés</p>
EVALUATION	<p><u>1^{er} temps : Entretien sur les compétences techniques et artistiques</u> Vécu dans l'activité, réflexion sur sa pratique personnelle. Justifier ses choix au niveau de la composition et de l'improvisation. Connaissances des procédés de composition et des composantes du mouvement.</p> <p><u>2^{ème} temps : Entretien sur les compétences culturelles</u> Connaissance du monde de la danse Connaissances des Chorégraphes, des styles de danse, des œuvres. Place de la danse par rapport aux autres Arts.</p>

Modalités d'organisation de l'épreuve

CONDITIONS DE L'EPREUVE	<ul style="list-style-type: none">• Accueil.• Les candidats sont convoqués pour une demi-journée.• Le public n'est pas autorisé à assister aux épreuves.• Une salle pour la présentation des chorégraphies et une salle pour l'échauffement et l'attente.• Le candidat débutera par sa composition chorégraphique, puis l'épreuve d'improvisation, <u>un seul passage par candidat</u>.• L'entretien se déroule après les épreuves physiques avec le jury qui a noté les deux prestations.• Une sonorisation de la salle avec un ordinateur relié à une enceinte pour écouter les clés USB et MP3.• Espace scénique : 10 m / 8 m de profondeur, matérialisé aux 4 coins.
MATERIEL NECESSAIRE	<ul style="list-style-type: none">• Convocation.• Pièce d'identité.• Son montage audio au format MP3 uniquement sur clefs USB ou lecteur type iPod (possibilité également d'utiliser le silence)• Si le candidat a choisi d'utiliser des accessoires et/ou décors.• Chaque candidat doit se présenter muni d'une fiche dûment remplie intitulée: La fiche de présentation de la chorégraphie (annexe page 8).• Des écouteurs pour l'épreuve d'improvisation.
CONSIGNES et REMARQUES IMPORTANTES	<ul style="list-style-type: none">• Eviter l'absence de thème.• Eviter l'excès d'accessoires de maquillage et de costumes.• Ne pas multiplier les extraits musicaux dans le montage musical.• Prévenir le jury avant la prestation si vous utilisez le silence.• La mise en place ou le retrait d'éléments de décor ou de scénographie apportés par le candidat ne doivent pas excéder 1 minute. Tout élément qui pourrait souiller ou endommager l'espace n'est pas autorisé.• Le montage sonore éventuel doit être calé sur la durée de la composition entre 2' et 3'.• La clé USB, ou le lecteur type iPod doit contenir uniquement le morceau destiné à l'épreuve (une seule piste).• Le téléphone portable est interdit comme support.• Une sauvegarde peut être effectuée sur un appareil personnel (type MP3), mais elle ne devra en aucun cas être le support principal ; le candidat devra de plus, se munir de son câble avec port USB ou prise jack.• Si le candidat s'arrête dans sa chorégraphie, suite à un trou de mémoire, le jury encouragera ce dernier à poursuivre, un deuxième passage n'est pas autorisé.

EPREUVE FACULTATIVE ART DANSE

FICHE SYNTHETIQUE

NOM :	PRENOM :
--------------	-----------------

TITRE DE LA COMPOSITION	SUPPORT SONORE CHOISI (Titre et référence ou silence)

PRATIQUE DE LA DANSE DEVELOPEE TOUTE L'ANNEE
Descriptif du projet :
Articulation de cette pratique avec les éléments de culture chorégraphique connus :

ACTIVITES AUTOUR DE LA DANSE
Recherches personnelles :
Rencontres :
Exposés :
Spectacles fréquentés :
Participation à des évènements artistiques :

Deux épreuves facultatives ponctuelles DANSE

Comparatif Art danse - Eps danse

Ces 2 épreuves facultatives s'adressent à des candidats qui ont un niveau de pratique nettement supérieur aux exigences de l'EPS obligatoire dans les activités concernées.

OPTION FACULTATIVE EPS DANSE Le champ de l'EPS	OPTION FACULTATIVE ART DANSE Le champ de l'ART
Baccalauréat Général, technologique et professionnel	Baccalauréat Général et technologique
Programme de l'EPS : BO spécial n°5 du 19 juillet 2012	Modalité de l'épreuve Note de service n° 2012-038 du 6 mars 2012
Tous les styles et techniques sont permis dans la mesure où la composition répond à un développement thématique qui doit s'expliquer et se justifier.	
Prestation INDIVIDUELLE préparée au cours de l'année : COMPOSITION / 16 points SOLO obligatoirement Temps d'échauffement : 30 minutes Durée de la prestation : 1 minute 30 à 2 minutes. Un seul passage par candidat(e). <u>Compétence attendue :</u> Le solo doit mettre en évidence un projet chorégraphique singulier s'appuyant sur les fondamentaux de la danse (corps, espace, temps, énergie, qualité du mouvement...) La balance des points rend plus importante l'interprétation, la technique utilisée doit servir le projet.	Prestation INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE préparée au cours de l'année : COMPOSITION / 7 points SOLO, DUO, TRIO QUATUOR (Les autres danseurs étant choisis parmi ses partenaires habituels des classes de danse de son lycée). Temps d'échauffement : 30 minutes Durée de la prestation : 2 à 3 minutes Un seul passage par candidat(e). Prestation INDIVIDUELLE préparée le jour de l'épreuve : IMPROVISATION / 6 points SOLO uniquement. Temps de préparation après tirage au sort du thème : 30 minutes Durée de la prestation : 1 à 2 minutes Un seul passage par candidat(e).
Attention : Le montage sonore éventuel doit être calé sur la durée de la composition (format MP3 uniquement sur clefs USB ou lecteur type iPod le téléphone portable étant interdit). Une seule piste sur le support. En cas de problème de lecture ou non-respect des consignes le candidat passera dans le silence.	
ENTRETIEN INDIVIDUEL / 4 points Durée : 15 minutes maximum. Jury : Deux enseignants d'EPS ayant des connaissances et des compétences en danse. Le candidat explicite son projet, notamment les procédés de composition chorégraphique utilisés pour créer son solo. Les questions sont ensuite étendues aux différents paysages de la danse, aux chorégraphes ainsi qu'à la préparation physique et à la culture.	ENTRETIEN INDIVIDUEL / 7 points Durée : 15 minutes maximum. Jury : Enseignants d'EPS ayant des connaissances et des compétences en danse et Artistes associés. L'interrogation porte sur la composition et l'improvisation, sur les processus et modes de composition mis en œuvre. Les questions sont ensuite étendues au champ artistique chorégraphique et autres arts.
Chaque candidat doit se présenter muni d'une fiche dûment remplie intitulée : La fiche de présentation de la chorégraphie.	
LES DEUX EPREUVES DEMANDENT UNE REELLE PREPARATION	